

Le Médiateur du Cinéma

Monsieur le Président,

En vertu des dispositions de l'article L. 752-17 du code de commerce, j'ai l'honneur d'exercer un recours auprès de la commission nationale d'aménagement commercial siégeant en matière cinématographique à l'encontre de la décision prise le 20 mars 2012 (reçue à la médiation du cinéma le 28 mars 2012) par la commission départementale d'aménagement commercial de Seine et Marne qui a autorisé l'extension d'un multiplexe cinématographique à l enseigne « Cinéma Confluences » de 6 salles et de 1 157 fauteuils à 9 salles et 1 600 fauteuils à Varennes sur Seine. Cette extension devrait permettre une meilleure exposition des films A&E dont le demandeur souhaite augmenter la part de séances totales de 15 à 34 %.

Ce multiplexe, situé dans une zone commerciale entre Varennes sur Seine et Montereau, a ouvert en décembre 2008. En 2011, le cinéma A&E du centre ville de Montereau a fermé ses portes en juin 2011.

Outre le fait que la zone d'influence du projet est déjà bien équipée, la nouvelle orientation du cinéma « Cinéma Confluences » risquerait de fragiliser encore davantage le cinéma classé A&E « l'Ermitage » de Fontainebleau, qui subit déjà l'influence de deux multiplexes, Pathé La Cartonnerie à Lieusaint (10 écrans) et Gaumont Carré Senart à Dammaries les Lys (16 écrans). Après la fermeture du cinéma de centre ville de Montereau, « Ciné Montereau », ce cinéma de 5 salles est un des rares cinémas indépendants de centre ville de la zone. Il est reconnu pour son travail d'animation et d'accueil du public. Il a en outre été choisi par le ministère de la Culture pour accueillir et mettre en place le festival « Histoire de l'art » dont la première édition a eu lieu l'année dernière. La fragilisation de ce cinéma par le projet d'extension du « Cinéma Confluences » pourrait mettre en péril la diversité de l'exploitation et de l'offre dans le département et la zone d'influence en particulier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma
considération distinguée.

Paris le 23 avril 2012 / Seyvet
Jeanne SEYVET
Médiatrice du cinéma

Monsieur le Président
Commission nationale d'aménagement commercial
Centre national de la Cinématographie
Mission de la diffusion
32, rue de Galilée
75016 PARIS